

RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF

ATTESTATION DES ADMINISTRATEURS D'UNE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

(CATÉGORIE DE COOPÉRATIVES, TERRITORIALITÉ DES ACTIVITÉS ET LOCALISATION DES ACTIFS)

Nous soussignés, administrateurs de

(nom de la coopérative)

attestons que les critères relatifs à la catégorie de coopératives, à la territorialité des activités et à la localisation des actifs sont respectés, à savoir que cette coopérative est :

une coopérative de solidarité qui serait une coopérative de travail n'eût été le fait qu'elle a des membres de soutien,

ou

une coopérative de solidarité qui serait une coopérative de producteurs n'eût été le fait qu'elle a des membres de soutien, dont au moins 90 % des biens ou des services qu'elle fournit, y compris ceux fournis par l'entremise d'une société ou d'une filiale, le sont à des personnes ou à des sociétés qui se les procurent dans le but de gagner un revenu d'entreprise;

ou

une coopérative de solidarité, avec ou sans membres de soutien, qui regroupe des membres travailleurs et des membres utilisateurs, pour autant, d'une part, que chaque membre utilisateur soit un producteur au sens qui lui donne la Loi sur les coopératives, et, d'autre part, qu'au moins 90 % des biens ou des services fournis aux utilisateurs de la coopérative le soient à des personnes ou à des sociétés de personnes qui se les procurent dans le but de gagner un revenu d'entreprise;

et

que sa direction générale est exercée au Québec,

et

que plus de la moitié des salaires versés à ses employés, au cours de son exercice financier terminé dans l'année civile qui précède l'année de la demande d'autorisation, l'a été à des employés qui sont, pour l'application des règlements édictés en vertu de l'article 771 de la *Loi sur les impôts*, des employés d'un établissement situé au Québec,

et

que la majorité des actifs détenus par la coopérative, y compris ceux détenus par une filiale, par une société dont la coopérative est l'associée majoritaire ou par une fiducie

dans laquelle la coopérative a transféré des biens de son patrimoine, à la fin de l'exercice financier terminé dans l'année civile qui précède l'année de la demande d'autorisation, sont situés au Canada.

(date)

(nom de l'administrateur autorisé
en majuscules)

(signature de l'administrateur autorisé)

(nom de l'administrateur autorisé
en majuscules)

(signature de l'administrateur autorisé)